

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 OCT. 2013

**Délibération 2013-162 du 24 Septembre 2013**

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Étaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY  
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

**Objet : P.L.U. I. du Canton de BERTINCOURT – Arrêt-Projet**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'étude menée depuis septembre 2012 par la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les différentes phases d'élaboration de ce document d'aménagement et de concertation de l'occupation du droit des sols.

Monsieur le Président précise les enjeux de ce document qui permettra de déterminer et de fédérer le développement de cette partie du territoire communautaire.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions de la phase de concertation qui s'est déroulée début septembre 2013, à travers cinq réunions publiques qui ont été menées dans différentes

communes du canton ainsi que la phase de consultation des personnes publiques associées qui vient de débiter.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de prononcer l'arrêt-projet du PLUI de BERTINCOURT, marquant la fin de la phase d'élaboration de ce document et fixant le démarrage de la phase administrative qui conduira à l'enquête publique et à l'approbation définitive de ce document.

Après en avoir délibéré, à la majorité de 43 voix « Pour » et 7 voix « Contre », le Conseil de Communauté, décide :

- d'approuver l'arrêt-projet du P.L.U.I. du Canton de BERTINCOURT,
- d'autoriser Monsieur le Président à adresser aux personnes publiques associées le document de projet de P.L.U.I.,
- de solliciter de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE la désignation d'un Commissaire Enquêteur,
- de fixer, par arrêté, les conditions et les dates de l'enquête publique nécessaire à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Canton de BERTINCOURT.

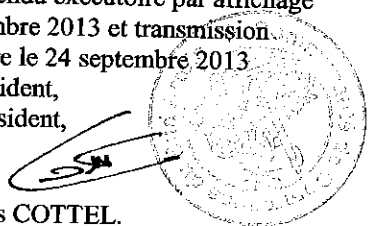
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 24 septembre 2013

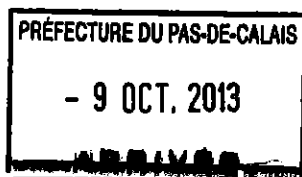
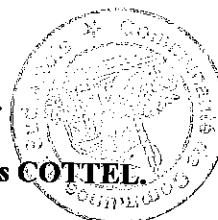
Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-162- 24/09/2013  
DEL PLUI BERTINCOURT